

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt-six, le vingt deux avril
En exercice : 15	Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. JALLOT Nicolas, Maire
Présents : 14	Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2026 PRESENTS : M JALLOT Nicolas, MME ROCHE Pascale
Votants : 15	M MICHALLET Bernard, MME DREVET Valérie, M BON Paul, MME VILLAIN Elodie, M MILLET Christophe, MME KIELY-LEMELE Martina, M HIESS Arno, M TAMBINI Hervé, MME VERNET Sonia, M RITTER Thomas, MME VINCENDON Anne-Laure, M BERGER Nicolas
Absente	MME FAUVEL Christlène
Procuration donnée par	MME FAUVEL Christlène à MR Nicolas BERGER

Le Conseil nomme le secrétaire de séance en la personne de MME Valérie DREVET

Délibération 2026-04-20: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur le maire, au vu du compte financier unique 2025, expose à l'assemblée :

- le résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement du budget faisant apparaître un excédent de 139 246,65 €, auquel il convient de rajouter l'excédent des années antérieures d'un montant de 173 391,36 €, soit au total 312 368,01 € .
- le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement du budget 2025 faisant apparaître un déficit de 27 368,32 €, auquel il convient de combler partiellement avec l'excédent des années antérieures de 15 068,36 €, soit un déficit de clôture de 12 299,96€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du budget 2025 au budget primitif 2026 de la commune comme suit :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement vers la section l'investissement de 12 299,96 € à article 1068 pour combler le déficit.
- le report en section d'investissement de 300 338,05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'affecter les résultats du budget principal 2025 au budget 2026 de la commune, comme suit :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : 12 299,96 € à l'article 1068
- le report en section de fonctionnement : 300 338,05 € au chapitre R 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le l'affectation des résultats du Budget 2025 au Budget 2026

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Nicolas JALLOT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus



Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme

En mairie, le 22 avril 2026